

# Plénière du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

## Sommaire

---

<b>Mot d'accueil du Président</b> Simon BESNARD, Président du COJ	<b>2</b>
<b>Prise de parole de M. Jean-Michel Blanquer</b> Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Education Nationale	<b>3</b>
<b>Echange avec la salle</b>	<b>6</b>
<b>Présentation du Rapport d'activité 2017</b> Simon BESNARD, Président du COJ	<b>10</b>
<b>Audition des représentants de M. Olivier Noblecourt</b>	<b>13</b>
<b>Conclusion – Clôture</b> Sandrine CHARNOZ Vice-présidente de la commission Insertion des jeunes	<b>17</b>

# Mot d'accueil du Président

---

Simon BESNARD,  
*Président du COJ*

Bienvenue Monsieur le Ministre. La séquence de discussion avec le Ministre sera écourtée en raison d'une réunion prévue à Matignon. Cela est regrettable, car le Premier Ministre ne semble pas percevoir dans notre plénière un événement fondateur d'une construction d'une politique de jeunesse, d'un espace de concertation à faire vivre, alors que nous sommes sous son autorité. Dans la période actuelle, il m'aurait semblé opportun d'envoyer un message de discussion plus fort et plus franc à la jeunesse et à ses représentants. Je vous invite, Monsieur le Ministre, à être dans le dialogue et la co-construction.

Cependant, je souhaite que nous prenions le temps de mener une discussion ensemble ce matin. Dans la présentation du rapport d'activité, nous abordons le travail bénévole de nos membres et le besoin de coordination entre nos rendus et les vôtres. Notre autosaisine sur le Service national universel (SNU) est terminée, et nous avons décidé de ne pas la continuer, sauf si le gouvernement le souhaite. Le COJ sera-t-il de nouveau sollicité sur cette question ? Le gouvernement a-t-il avancé sur le sujet du SNU ? Une saisine gouvernementale est une preuve de la reconnaissance de notre travail.

Nos groupes de travail fonctionnent uniquement sur la base du bénévolat. Nos membres sont pleinement engagés dans nos travaux, ce qui est une preuve de réussite pour notre organisation, mais ils sont épuisés, car leur participation au COJ se fait en parallèle d'un autre engagement personnel. Si nous voulons continuer à susciter l'envie de participer à notre assemblée, nous devons être dotés de moyens financiers. C'est un sujet récurrent dans les discussions menées avec le Ministère. De plus, certains groupes ont également besoin de coordonner leurs productions avec vos attentes, afin qu'elles soient utiles pour votre réflexion.

Quelle sera la politique jeunesse mise en place durant le quinquennat ? Devons-nous faire des propositions de politiques de jeunesse, ou de méthodes pour construire ces politiques ? Nous pouvons travailler ensemble, mais nous avons besoin d'être guidés.

Nous avons identifié plusieurs projets du gouvernement en lien avec la jeunesse : le SNU, la réforme du bac, la continuité éducative, et la stratégie pauvreté. Une politique interministérielle sera-t-elle mise en place ?

# Prise de parole de M. Jean-Michel Blanquer

---

Jean-Michel BLANQUER

*Ministre de l'Education nationale*

Monsieur le Président du COJ, Mesdames et Messieurs les présidents et vice-présidents des commissions, Monsieur le Délégué interministériel à la jeunesse, Mesdames et Messieurs les membres du COJ, Mesdames et Messieurs les acteurs et partenaires des politiques de jeunesse,

Je comprends votre frustration, mais je suis présent, et toujours ouvert à la discussion. Ma conseillère restera avec vous après mon départ.

Le COJ a été installé en janvier 2017, et il s'agit de la troisième réunion en séance plénière. Je vous remercie de m'accueillir à nouveau, et je souhaite saluer l'auberge de jeunesse qui nous accueille en ces lieux magnifiques. C'est l'occasion de souligner une des activités importantes qui se passe dans le cadre de la politique jeunesse depuis de nombreuses années.

Je m'étais présenté à vous lors de la deuxième réunion plénière de juin 2017. J'avais souhaité souligner le lien intime et étroit qu'entretiennent les politiques de jeunesse avec les politiques éducatives et d'engagement, dont j'ai la responsabilité. La transversalité dans les politiques menées est indispensable, mais nécessite d'être plus explicité. Les différentes politiques menées par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par moi-même et d'autres ministres forment un ensemble cohérent, qui est au cœur de la politique du Président de la République, qui souhaite « libérer et protéger ». Cette politique est tournée vers l'avenir et la jeunesse, elle concerne directement la classe d'âge qui nous intéresse. En effet, la réforme de l'enseignement supérieur, la réforme du baccalauréat, la réforme du lycée professionnelle, et la réforme de l'apprentissage forment un ensemble d'anneaux interconnectés et qui touche toute la jeunesse. Chaque politique a pour inspiration d'offrir plus de liberté et de protection. L'objectif de toute éducation est l'émancipation de l'individu et son accès à l'autonomie. Il existe une très grande complémentarité entre cette dimension d'émancipation de l'individu au travers des politiques scolaires et universitaires, et l'accès à l'autonomie, au travers des politiques de jeunesse. Le parcours de l'individu commence à l'école, mais il se construit également au-delà de celle-ci. J'accorde beaucoup d'importance aux enjeux périscolaires, qui doivent être cohérents avec les enjeux scolaires.

Tous les jeunes sont engagés dans un parcours d'accès aux attributs de l'autonomie (économique, résidentielle, affectif, politique). Le gouvernement est à l'œuvre pour la construction de politiques publiques en direction de la jeunesse. L'accès à l'autonomie concerne tous les aspects de la vie des jeunes (éducation, emploi, santé, logement, culture, loisirs). Nous portons une attention particulière aux transitions, car la jeunesse n'est pas un parcours linéaire, et à l'accès aux droits communs, une aspiration fondamentale exprimée par les associations de jeunesse, liée à la notion de parcours qui doit mener à une participation pleine et entière à la société. L'objectif que nous poursuivons est de donner la possibilité à la jeunesse de choisir et de maîtriser sa vie, d'exercer pleinement sa liberté.

Les politiques dédiées à la jeunesse et celles liées à l'enseignement scolaire entretiennent un rapport étroit. La question de l'engagement est un des meilleurs exemples de cette relation particulière. Un rapport du haut conseil à la vie associative rappelait que la

culture de l'engagement, un soubassement essentiel de la société de l'engagement que nous appelons de nos vœux avec le Président de la République, s'acquiert dès l'école. Dès le plus jeune âge, l'institution scolaire a vocation à cultiver la disposition à s'engager, qui fait aujourd'hui le succès du service civique, qui constitue la pointe avancée d'une certaine vision de l'engagement pour notre société, et une preuve du dynamisme des associations. L'école doit ainsi favoriser et reconnaître l'engagement. Par exemple, chaque année, une semaine de l'engagement se déroule dans tous les lycées en septembre. Le Ministère de l'Education nationale est le premier organisme d'accueil des jeunes en service civique, car près de 20 000 jeunes accomplissent chaque année leur service dans un établissement scolaire. Dans le cadre du programme Devoirs Faits, leur nombre a doublé dans les collèges cette année. Je suis souvent sur le terrain, à la rencontre des jeunes engagés pour ce programme, et qui en sont très heureux. Beaucoup d'entre eux seront de futurs professeurs, c'est une illustration du parcours par l'essai et par les expériences. Je souhaite souligner la qualité de l'accueil des services civiques, car même si tout n'est pas parfait, des progrès ont été constatés et je me suis engagé à mieux accompagner les volontaires qui font ce choix. Ils ont le pouvoir d'être utiles, et nous avons le devoir de les accompagner dans la voie qu'ils ont choisie. Nous souhaitons qu'ils développent le goût d'être utile aux autres.

La continuité éducative, c'est-à-dire l'articulation entre les temps de l'enfant, constitue un autre exemple du rapport étroit entre les politiques de jeunesse et les politiques éducatives. Ce sujet est proche de l'idée d'éducation populaire, chère au COJ. J'attache un prix particulier à cette idée simple et puissante, apprise partout et pas seulement à l'école, mais aussi en vivant avec ses pairs des activités stimulantes, ou en conduisant des projets d'initiative citoyenne, guidés avec bienveillance par des animateurs et éducateurs. Je prête une attention particulière à la qualité des activités para-éducatives, car je suis convaincu du rôle de ces temps périscolaires dans l'épanouissement de l'enfant (sa progression intellectuelle et son bonheur). C'est l'objectif poursuivi avec le plan Mercredi, qui consiste en l'accompagnement des collectivités territoriales, dans une démarche concertée et partenariale pour proposer à tous les enfants des activités éducatives de qualité. Les activités périscolaires ou extrascolaires, en dehors de l'école, mais pensé en rapport étroit avec celle-ci, peuvent contribuer à la réussite des élèves et à la réduction des inégalités scolaires. Elles permettent d'apprendre autrement, par le jeu, la culture, le sport. C'est une étape essentielle dans le parcours vers l'autonomie, que les politiques de jeunesse ont vocation à organiser.

Le premier sujet de mobilisation du COJ sera ainsi le plan Mercredi, dans lequel l'ensemble des associations de jeunesse seront impliquées. Au-delà des enjeux financiers, il existe des enjeux de partenariat avec vous, car vous avez la vocation de devenir les principaux acteurs de ce plan, mais aussi avec les communes, les départements et les régions. En effet, dès septembre, un grand nombre de communes doivent être capables de proposer ce plan. La cohérence sera ainsi plus forte, entre le temps scolaire et périscolaire. Il est nécessaire de détenir une vision globale du temps. Ainsi, les expériences vécues le mercredi exerceront une influence positive sur l'enfant le reste de la semaine. Les temps de vacances sont aussi concernés.

Le lien étroit entre jeunesse et éducation est illustré par vos travaux. Je souhaite engager un plan de travail pour la suite du quinquennat, et réfléchir à l'ambition que nous pouvons partager avec vous au sujet des politiques de jeunesse, qui ont des difficultés à satisfaire les aspirations de la jeunesse. La part des jeunes dans la population totale diminue depuis 1975, alors que la mobilisation de l'Etat et des collectivités en faveur de la jeunesse ne cesse d'augmenter. Ainsi, la dépense publique consacrée à ce sujet est passée de 75 milliards d'euros en 2011 à près de 95 milliards d'euros en 2018. Le niveau d'activité professionnelle des 16-25 ans fait partie des plus faibles des démocraties développées : 90 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. Les causes de ces difficultés ont été analysées : multiplicité d'acteurs non coordonnés, diversité de l'ambition des collectivités, multiplication des dispositifs spécifiques sans prendre en compte les situations particulières. Les jeunes sont confrontés à la complexité

des aides qui pourraient être apportées. Ces constats ont inspiré les différents travaux réalisés par le COJ en 2017, au sujet de l'autonomie et des droits sociaux, de la sécurisation et de la fluidification des parcours d'orientation, de la discrimination dans l'accès au monde du travail, et le repérage de la mobilisation des jeunes afin de favoriser leur insertion.

Je souhaite vous faire part d'axes de travail pour 2018. La ruralité est un sujet central et insuffisamment pris en charge, car un malaise français existe autour de cette question. Il est nécessaire de créer un lien entre les générations, les espaces, les classes sociales, les citoyens, grâce à votre engagement et mon soutien. Certains territoires et populations éprouvent un sentiment de déclassement. Je suis la cible de polémiques à propos de la fermeture de classes rurales, alors que peu de classes fermeront à la rentrée prochaine. La démographie rurale continuera à diminuer chaque année si nous ne nous engageons pas dans cette cause. Les territoires ruraux connaissent un problème d'attractivité, et la solution passera par la mise en œuvre d'une stratégie globale, notamment par l'école et les associations. Le gouvernement s'est engagé sur l'accès au très haut débit et au logement dans ces territoires. Dans quelques années, nous aurons réussi à rendre de nouveau attractifs les espaces ruraux afin que la vie soit présente sur l'ensemble du territoire français. Le COJ pourrait ainsi proposer une vision et des actions, afin de répondre à cette question : comment la jeunesse peut-elle résoudre le problème de la dévitalisation rurale ? Cette thématique englobe des questions que vous souhaitiez traiter, notamment les modalités à mettre en œuvre afin d'assurer les continuités éducatives et la complémentarité des acteurs éducatifs sur les territoires, mais aussi l'encouragement aux initiatives citoyennes.

De plus, votre assemblée a émis un avis sur le SNU en janvier. C'est un sujet en lien avec la ruralité, car il concernera l'ensemble des jeunes. L'ensemble de la société doit se mobiliser afin que ce rendez-vous entre la Nation et sa jeunesse soit un succès. Un groupe de travail national a été mis en place en février, et il rendra ses propositions fin avril. Vous avez identifié plusieurs scénarios qui mettent en avant des difficultés, mais aussi des opportunités. Nous pouvons donc continuer à réfléchir et à contribuer à ce chantier très important. Une vision territorialisée des politiques de jeunesse est nécessaire.

Nous pouvons identifier quatre réalités territoriales : le centre-ville, les périphéries des villes (qui forment les métropoles), la France périphérique (les villes moyennes à l'écart des métropoles), et la ruralité (qui représente une proportion faible de la population, mais une proportion importante du territoire). La jeunesse constitue la solution. Certains sujets, comme la ruralité ou la politique de la ville, sont présentés comme des problèmes alors qu'ils sont des atouts pour la France. La jeunesse et la politique territoriale sont des questions qui ont été isolées, alors qu'elles doivent être coordonnées. La mobilité (résidentielle, numérique, professionnelle, internationale) constitue un enjeu majeur, et n'est pas antinomique avec la sédentarisation. Le défi de notre temps est de rendre plus humain un monde de plus en plus technologique. Le numérique peut être une réponse aux défis rencontrés par la ruralité, mais les acteurs doivent être mobiles tout en ayant des repères stables, pour ne pas être pris dans le flux continu de notre société.

La jeunesse est aux avant-postes de la révolution de la mobilité, et les politiques publiques doivent les accompagner dans cette démarche. Il est nécessaire de redonner confiance aux jeunes dans les institutions, en faisant reculer leurs inquiétudes au sujet de la société et de l'avenir. Nous devons proposer une vision ambitieuse et conquérante du futur à notre jeunesse. Vous serez mobilisés dès que le gouvernement présentera ses conclusions au sujet du SNU. Une vision à long terme doit être développée. Je suis très mobilisé sur ces questions, et je vous assure de ma très grande estime.

### **Simon BESNARD**

Merci Monsieur Le Ministre. Je vous remercie de saisir le COJ sur la thématique de la ruralité, car cela prouve la qualité de notre organisation. J'attends une lettre de mission afin de cadrer les travaux ensemble. Je laisse désormais la parole à la salle.

## Echange avec la salle

---

### **Valérie DUMONTET, vice-présidente du département de l'Aude, ADF**

Je souscris à l'idée exprimée par le Ministre dans sa deuxième partie du discours, au sujet d'une approche territorialisée. Dans mon département, nous expérimentons cette démarche. Il est nécessaire de développer une articulation nécessaire entre les politiques descendantes et ascendantes. Je souhaite proposer l'Aude comme territoire d'expérimentation et de réflexion pour le COJ et pour l'Etat. Un conseil départemental des jeunes a été créé, et une plateforme partenariale a été mise en place afin que les différentes institutions décloisonnent leurs actions et proposent l'individualisation des parcours. Un outil numérique d'aide à la décision est disponible. Je peux mobiliser les acteurs du territoire, mais nous avons également besoin des services de l'Etat afin de les inciter à participer à ces expérimentations. Il serait intéressant de croiser les ambitions et les enjeux sur une multitude de territoires différents, et il est nécessaire de l'indiquer dans une lettre de mission. En effet, les jeunes en milieux ruraux et urbains ont les mêmes aspirations, alors que leurs lieux de vie sont différents. Je propose ainsi des territoires expérimentaux, avec une matrice commune d'évaluation afin de permettre le décloisonnement des politiques publiques.

### **Jean-Michel BLANQUER**

J'identifie, au sein de vos interventions, la volonté commune d'affirmation de l'engagement de l'Etat au travers de lettres de mission, ce qui sera le cas. Nous connaissons votre expérimentation, qui est très intéressante, et nécessite l'engagement des services de l'Etat. Le département reste une instance importante pour un certain nombre de sujets. De plus, j'ai souhaité relier la jeunesse avec enjeux territoriaux, car la question du rapport au territoire m'intéresse.

### **Emmanuel Michel, FFJ**

Nous aimerions connaître votre vision du projet du SNU.

### **Aline COUTAREL, FFJ**

Le CESE a récemment rendu un rapport au sujet de la jeunesse rurale. Il est désormais nécessaire de réfléchir aux actions à entreprendre, ce qui pose la question de l'intérêt d'une saisine du COJ à ce sujet, alors que le rapport du CESE n'a pas été entièrement pris en compte.

### **Sandrine CHARNOZ, UNML**

La transversalité et le droit à la seconde chance sont deux éléments très intéressants de votre discours. Or je souhaite vous alerter sur la diminution des dotations allouées à l'insertion des jeunes. La garantie jeunes est un dispositif qui fonctionne, et il serait dommage de le compromettre en n'y octroyant pas les budgets et les effectifs suffisants. Nous ne devons pas renoncer aux allocations nécessaires pour l'autonomie des jeunes.

### **Jean-Michel BLANQUER**

La réflexion est en cours sur le SNU, mais je souhaite qu'il soit cohérent avec le parcours scolaire du jeune. De plus, la période principale du SNU, qui serait une expérience identique pour tous, pourrait se dérouler avant 18 ans, et des approfondissements, avec des expériences différentes selon chacun, pourront être instaurés après l'acquisition de la majorité. Il doit être obligatoire et avoir un lien avec l'esprit de défense, d'engagement, dans un monde qui nécessite de se mobiliser. Le SNU doit être utile aux jeunes, tout en donnant du sens à leur action.

Je connais bien le rapport du CESE sur la place des jeunes dans les territoires ruraux. Il est nécessaire de l'intégrer dans notre réflexion plus générale sur la jeunesse et la ruralité. Nous pouvons réfléchir à la mise en place de mesures opérationnelles tout en continuant une réflexion de fond.

### **Emmanuelle BERTRAND, CNAJEP**

Au sujet du SNU, le terme de « service » nous dérange, car il est impossible de parler de service (qui est volontaire par définition) alors que le SNU serait obligatoire. Il s'agirait ainsi plutôt d'un temps d'accompagnement pour les jeunes. Il est nécessaire de donner envie aux jeunes de participer.

De plus, si les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont mises à contribution pour la mise en œuvre du SNU, nous souhaiterions être impliqués dans sa conception, car nous disposons d'un certain nombre de méthodes et savoir-faire au sujet des propositions faites aux jeunes. Il nous semble important que le SNU soit inséré dans une politique de jeunesse globale, en lien avec le parcours scolaire, périscolaire, et extrascolaire. Il est également nécessaire d'offrir des possibilités d'engagement aux jeunes, après le SNU.

### **Jean-Michel BLANQUER**

Vous avez raison, le SNU doit comporter une dimension d'ouverture vers d'autres opportunités.

Nous parlions autrefois de service militaire alors qu'il était obligatoire. Le terme « service » renvoie à l'idée d'un service rendu à la Nation. L'objectif du SNU est de créer un lien entre la Nation et la jeunesse. Ce n'est pas seulement une aide de l'Etat, nous souhaitons que les jeunes se sentent utiles et participent aux enjeux de la Nation. C'est une démarche participative afin que chacun s'engage dans les grands défis collectifs.

Nous souhaitons recueillir votre avis afin de construire le contenu du SNU. Il doit comporter certaines opportunités pour les jeunes (passer son permis par exemple), mais également inclure la dimension de défense. En effet, les événements tragiques récents nous l'ont rappelé, l'esprit de défense concerne l'ensemble de la population.

Je vous remercie pour votre engagement, que je tiens à saluer.

### **Sandrine CHARNOZ**

Vous pouvez désormais poser vos questions à Fanny Anor, conseillère du Ministre.

### **Myriam MESCLOND-RAVAUD, Ministère du Travail**

S'il est possible d'accuser une inflexion sur l'allocation PACEA, je souhaite souligner l'effort du gouvernement au sujet de l'insertion. En effet, les moyens des missions locales ont été maintenus, et 100 000 personnes devraient bénéficier de la Garantie jeunes cette année. Dans le cadre du Plan Investissement Compétences, des investissements sont prévus dans la Garantie jeunes, mais également dans les écoles de la deuxième chance, les centres EPIDE et la formation des jeunes en décrochage ou sans qualification.

### **Sandrine CHARNOZ**

Je rappelle que 22 millions d'euros étaient consacrés à l'allocation PACEA en 2017, contre seulement 10 millions en 2018. De plus, la Garantie jeunes devait concerner 150 000 jeunes. Nous souhaitons donc attirer l'attention sur ce que nous ne pourrions plus faire en raison de la diminution des moyens. Il est important de conserver des allocations afin de favoriser l'autonomie des jeunes.

**Simon BESNARD**

Nous pouvons continuer les échanges avec Fanny Anor, puis nous passerons à la présentation et au vote du rapport d'activité.

**Daniel FREDOUT, CNAJEP**

Je me réjouis du constat partagé du Ministre sur le fait que le COJ ne pouvait pas effectuer seulement des autosaisines, mais qu'il doit également répondre aux sollicitations du gouvernement. Le Ministre reprend des éléments évoqués par la commission éducation populaire : les enjeux de continuité éducative, et l'initiative citoyenne. Ainsi, je constate que nos propositions sont entendues et répondent aux attentes du gouvernement.

**Alexandre OLLIVIER, Missions locales**

La notion de participation est très prégnante dans l'action de nombreuses structures présentes aujourd'hui. Cependant, si de nombreux projets se développent, leurs règles et leurs objectifs sont déjà prédéfinis. Ainsi, la participation peut devenir frustrante, car les jeunes ne peuvent contribuer qu'à la marge. La démarche doit être réellement ascendante.

**Dolores ROQUE, ARF**

Je souhaite témoigner des actions mises en place en Occitanie. Nous avons créé un Conseil Régional des jeunes, qui a été co-construit avec eux. La représentation et les commissions sont à leur initiative. Des budgets participatifs ont été mis en place dans les lycées. Nous avons également initié une politique de démocratie participative sur les territoires : assemblée des territoires, assemblée de la Mer, assemblée de la Montagne. Si nous partageons les constats du discours, nous nous inquiétons au sujet des moyens nécessaires. En effet, comment prétendre à une formation de qualité, alors que le nombre d'enseignants est réduit de façon drastique ?

**Anne BODIN, CCMSA**

La ruralité est un sujet qui concerne directement la CCMSA. Nous constatons aujourd'hui une difficulté à propos de la coordination des acteurs. Or c'est un sujet très important dans le cadre des nouvelles compétences des collectivités. L'agrandissement des EPCI transforme le sujet de la ruralité, une EPCI peut comporter à la fois des territoires ruraux et des territoires urbains. Il est devenu compliqué de détenir une cartographie des territoires en difficulté, alors qu'ils ont besoin d'être accompagnés afin de favoriser la participation des jeunes.

**Fanny ANOR, conseillère spéciale du Ministre de l'Éducation nationale**

Je vous remercie pour l'ensemble de vos interventions.

Je désapprouve le constat de Madame Roque sur la diminution du nombre d'enseignants. En effet, la création de 4 000 postes d'enseignants supplémentaires a été votée dans le dernier budget.

La coordination des acteurs est fondamentale, notamment au sujet des activités périscolaires. L'ensemble des collectivités doit se saisir de ce sujet, et pas seulement les communes.

Les échanges autour du SNU se poursuivent dans les prochaines semaines. Le plan Mercredi n'a pas fait l'objet d'une saisine spécifique du COJ, mais les discussions continuent et nous pourrions vous solliciter à ce sujet. Nous sommes toujours disponibles pour vos éventuelles questions, ou pour vous accompagner sur les sujets d'expérimentations territoriales.



**Hubert PENICAUD, Mouvement Associatif**

Je souhaite revenir sur les liens entre le COJ et les travaux de mise en place du SNU, car le COJ n'a pas été entièrement associé à cette réflexion, au-delà de sa propre initiative. Je souhaiterais ainsi savoir comment nous pourrions participer à sa mise en œuvre.

**Jean-Benoît DUJOL, Délégué interministériel à la jeunesse**

La contribution du COJ a été importante et reconnue. Le rôle du COJ est de se saisir des politiques à destination de la jeunesse. Le travail mené par l'organisation jusqu'à présent a été très utile. Le groupe de travail autour du SNU est réduit, et ne constitue qu'une étape dans l'élaboration du dispositif. Les annonces du gouvernement permettront de cadrer le SNU, mais elles ne clôtureront pas la réflexion. Le COJ aura toute sa place dans la suite du processus.

**Daniel FREDOUT**

Je suis d'accord avec Monsieur Dujol : le travail fourni par le COJ au sujet du SNU est conséquent. L'organisation possède une fonction de conseil, mais ne se prononce pas en faveur ou en défaveur d'un projet. Nous mettons en exergue un certain nombre de points de vigilances. Nous avons invité le groupe de travail à rencontrer le Mouvement Associatif. Nous avons essayé de faire en sorte que tous les acteurs puissent s'exprimer.

**Simon BESNARD**

Le groupe de travail a auditionné le bureau du COJ afin d'obtenir son avis sur le SNU et sa mise en œuvre. Nous leur avons conseillé de rencontrer les membres du COJ, qui sont des acteurs des politiques de jeunesse.

Nous rencontrons jeudi le conseiller jeunesse du Premier Ministre sur ce sujet, et nous souhaiterions qu'une rencontre soit organisée entre certains jeunes qui se posent des questions sur le SNU, et le Président de la République. Il est très important que le COJ soit intégré dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du SNU.

Notre autosaisine étant terminée, nous ne souhaitons pas continuer ce travail sur le SNU sans commande du gouvernement.

**Serge KROICHVILI, UNML**

Le COJ possède également une fonction d'expertise. Je regrette que le COJ n'ait été ni sollicité ni concerté sur les politiques publiques qui concernent la jeunesse. Par exemple, les emplois d'avenir bénéficiaient à de nombreux jeunes démunis, et permettaient leur réinsertion. Il est regrettable cette politique soit arrêtée, sans que le COJ soit concerté. L'organisation doit jouer un rôle d'analyse, d'évaluation, et de proposition en amont des politiques de jeunesse.

**Simon BESNARD**

Je suis totalement d'accord. Si nous souhaitons devenir un acteur incontournable des politiques de jeunesse, il est nécessaire qu'une saisine ministérielle nous soit adressée.

**Antoine DULIN**

Nous devons faire part aux ministres de l'existence du COJ et du travail que nous menons. Nous espérons être sollicités plus souvent. Cependant, n'oublions pas que la réflexion que nous avons menée en autosaisine sera utile pour le gouvernement.

# Présentation du Rapport d'activité 2017

---

Simon BESNARD,  
*Président du COJ*

Le rapport d'activité présente le travail mené par le COJ depuis sa création, le 26 janvier 2017. Nous pourrions échanger sur son contenu avant de passer au vote.

Il est fondé sur quatre points d'activité : la formation plénière, les deux commissions, les formations spécialisées, les avis et autosaisines.

Le COJ s'est réuni deux fois en plénière en 2017 : le 26 janvier et le 29 juin. Les plénières constituent un lieu de lancement, de prospection, de validation de nos plans de travail, de discussion avec le Ministre, et où la diversité que nous représentons peut s'exprimer. Pour la première année d'existence du COJ, nous avons privilégié le travail en commission, en intercommissions et en groupes de travail, car les plénières sont compliquées à organiser en raison du nombre important de membres. Cependant, nous devons en organiser au moins deux fois par an. Les échanges en plénière permettent de structurer le COJ.

Les commissions « Education populaire » et « Insertion » constituent un espace plus opérationnel de travail par thématique. Elles permettent aux membres de transmettre leurs propositions, et d'informer sur les initiatives qui se déroulent sur le territoire.

La commission « Education populaire » a choisi deux axes de travail : la globalité et la continuité éducative, et les initiatives citoyennes. Il est nécessaire d'établir une corrélation entre les attentes politiques et la production de la commission.

Au sein de la commission « Insertion », quatre groupes de travail se sont mis en œuvre : « Autonomie et droits sociaux », « Sécuriser et fluidifier les parcours d'insertion », « Discrimination à l'accès au monde du travail », « Repérer et mobiliser les jeunes pour faciliter leur insertion ». Elle a conclu qu'il était indispensable de disposer de plusieurs outils afin de positionner la jeunesse au cœur des politiques publiques. Certaines expérimentations peuvent être lancées, notamment en lien avec la stratégie pauvreté. Ces groupes de travail nécessitent également un accompagnement renforcé afin de ne pas épuiser leurs membres.

Le COJ possède deux formations spécialisées. La première gère les demandes d'habilitation en formation BAFA : 53 dossiers ont été instruits en 2017. Les réflexions menées en 2018 concernent les actualisations d'un certain nombre de qualifications et des arrêtés au sujet de la formation BAFA-BAFD.

La seconde formation spécialisée concerne les demandes d'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire. 23 dossiers ont été instruits.

Les avis et les études constituent l'activité fondamentale du COJ. Le premier point concernait la clause d'impact jeunesse, notamment sa mise en œuvre ainsi que son évaluation afin d'établir des préconisations pour 2018.

Sur le sujet du SNU, le COJ souhaite que ce dispositif soit lisible, compréhensible, appréhendable, et créateur de droits. Nous souhaitons qu'il soit universel sans être obligatoire, et nous soulignons l'opposition d'un certain nombre d'organisations de jeunesse à ce projet. Nous avons essayé d'identifier les objectifs du SNU, qui doivent être débattus avant de s'intéresser à sa mise en œuvre.

Je souhaite vous féliciter pour le travail accompli cette année et votre implication dans l'organisation. Cependant, le COJ ne peut fonctionner seulement sur le bénévolat, il est indispensable de bénéficier de moyens. Je souhaite également remercier Nora Mounib.

Je souligne également l'audace de notre assemblée, qui s'est autosaisi, quatre mois après l'élection présidentielle, du sujet du SNU. Il a fait l'objet de nombreux débats. Le COJ doit se positionner en tant qu'interlocuteur principal du gouvernement sur les politiques de jeunesse. Je souhaite que le COJ devienne un laboratoire de tests et de propositions. Nous devons être porteurs d'expérimentations sur le territoire.

Je souhaite rendre hommage à Marianne Franco, qui s'est battue toute sa vie pour l'égalité et la reconnaissance des droits des minorités. Elle a montré que la vie était trop courte pour la regretter. Elle doit inspirer les travaux du COJ, car nous devons également lutter contre les inégalités, et pour l'acquisition des droits.

**Lieutenant-Colonel Pierre Augustin BOURDETTE, Direction du Service National et de la Jeunesse**

Le Bureau du COJ a-t-il l'occasion de se déplacer en région ? Si oui, par quelle instance est-il reçu ?

**Simon BESNARD**

Nous n'en avons pas eu l'occasion, mais nous ne sommes pas opposés à cette idée. Nous avons été conviés le week-end dernier à une réflexion sur le SNU qui se tenait à Marseille, mais nous n'avons pas pu nous y rendre. Nous pourrions solliciter des membres du COJ pour certains déplacements. Nous aurons l'occasion de nous rendre en région si nous sommes amenés à travailler sur la ruralité. L'organisation d'un comité interministériel sur la jeunesse, dans un territoire rural, aurait été une idée judicieuse.

**Aline COUTAREL**

La création d'une commission de suivi sur la clause impact jeunesse a été validée par le COJ. Comment expliquer que certaines lois soient votées sans inclure une clause impact jeunesse ?

**Antoine DULIN**

Au départ, la commission n'a été saisie sur aucun projet de loi au sujet de la clause impact jeunesse. Fin 2017, la DJEPVA a sollicité les ministères à propos de trois projets de décrets, et quatre projets de loi. En 2018, nous souhaiterions constituer un groupe afin de travailler en lien avec la DJEPVA. Il est nécessaire d'établir des stratégies afin que les études d'impact soient réellement réalisées.

**Jean-Benoît DUJOL**

Les clauses d'impact sont souvent effectuées de façon formelle. L'implication des membres du COJ est nécessaire dans le combat pour imposer la réalisation des études. J'estime que nous devons nous interroger sur le caractère systématique de cette clause, alors qu'il serait peut-être plus pertinent que seuls quelques projets de loi soient l'objet d'une vraie clause impact jeunesse. Il serait alors nécessaire d'anticiper l'agenda législatif du gouvernement afin de repérer les projets qui nous concernent.

**Loïc BRISSAUD**

L'Association des Paralysés de France avait été incluse dans le groupe de travail sur la discrimination. Je déplore l'absence du handicap dans la synthèse des travaux du groupe. J'espère que la collaboration avec l'APF au sein du COJ n'est pas remise en question.

**Antoine DULIN**

Le groupe de travail sur la discrimination connaît des difficultés matérielles, tout comme les autres groupes. Il sera possible de lancer un groupe de travail spécifique sur la question du handicap, si nous arrivons à garantir les moyens d'accompagnement des groupes.

**Simon BESNARD**

Je remercie la participation de la DJEPVA, le HCBE et l'administration du DMEN qui nous aide à mettre en œuvre les groupes de travail. Nous allons maintenant procéder au vote du rapport d'activité.

*Les invités quittent la salle. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des présents.*

**Simon BESNARD**

Nous allons maintenant procéder à un second vote sur une délibération de la commission éducation populaire.

**Mathias LAMARQUE, DJEPVA**

L'article 7 prévoit que sur la délégation de l'assemblée plénière, et dans les conditions prévues par le règlement intérieur, la commission éducation populaire peut rendre un avis en son nom sur des projets de loi et des textes réglementaires relatifs à l'éducation populaire. Certaines consultations sont obligatoires, notamment celle à propos de la liste des diplômes qui permettent d'intervenir en accueil collectif de mineurs par dérogation. Ainsi, le COJ a besoin de voter une délibération en plénière afin de déléguer cette compétence à la commission éducation populaire, qui elle seule peut rendre un avis.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Simon BESNARD**

Je vous informe qu'une boîte à outils a été conçue par un groupe de travail du COJ, et qu'une version en ligne est disponible sur le site Internet du COJ.

# Audition des représentants de M. Olivier Noblecourt

---

## **Antoine DULIN**

Je souhaite maintenant aborder le sujet de la stratégie de la lutte contre la pauvreté. Président de la République a réuni, le 17 octobre 2017, des acteurs associatifs de lutte contre l'exclusion afin qu'à la suite du plan pauvreté de 2013, une réflexion soit mise en place autour des actions supplémentaires qui sont nécessaires afin de lutter contre la pauvreté. Simon et moi-même étions présents à l'Élysée lors du lancement de la concertation. Olivier Noblecourt a été nommé délégué ministériel à la lutte contre la pauvreté. Six groupes de travail ont été mis en place : petite enfance, lutte contre la grande exclusion, gouvernance territoriale, non-recours aux droits, accompagnement social, insertion de la jeunesse. Ce dernier groupe a été piloté par Fiona Lazaar, députée du Val-d'Oise et moi-même. Un rapport a été rendu à la Ministre des Solidarités et de la Santé il y a 3 semaines. Cette réflexion avait pour objectif de mettre en place une stratégie autour de la prévention de la pauvreté.

Le second groupe était composé d'acteurs du monde de la jeunesse : directeurs de missions locales, de Pôle Emploi, de chantiers d'insertion de jeunes, ensemble des administrations compétentes sur les questions de jeunesse, jeunes en situation de précarité. Nous avons effectué plusieurs déplacements, à Lyon, à Châteauroux, et à Argenteuil. Nous nous sommes focalisés sur les questions d'éducation (avec l'idée d'instaurer une obligation de formation à 18 ans), sur les logiques d'accompagnement (en proposant l'ouverture du RSA et une évolution du PACEA et de la garantie jeunes vers un parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion), et sur la question des jeunes les plus vulnérables (afin d'éviter leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance).

## **Un représentant du délégué interministériel (Vincent)**

Nous souhaitons excuser l'absence de Monsieur Noblecourt, qui ne peut être présent en raison des grèves. Il reviendra pour vous annoncer les mesures de la stratégie pauvreté. Nous vous remercions pour l'ensemble des contributions reçues qui nous ont permis d'alimenter nos travaux.

Nous nous situons actuellement dans un stade intermédiaire, car le projet est prêt à être présenté, mais il n'a pas encore fait l'objet d'arbitrages. Les annonces publiques devraient être présentées ultérieurement.

Nous vous présentons un véritable projet de stratégie. Ce n'est pas un plan, car nous souhaitons mettre en place d'une nouvelle approche. Les priorités sont les enfants et les jeunes, tout en incluant la question de la promotion de l'investissement social.

Six groupes de travail ont été mis en place. Pendant sept semaines, 40 visites sur le territoire se sont déroulées. Le secteur associatif et les organisations syndicales ont transmis plus d'une centaine de contributions. La consultation a inclus les individus concernés par ce problème, ainsi que la société civile.

La stratégie repose sur plusieurs ambitions structurantes.

- **investir pour un accueil universel de la petite enfance**

Tout d'abord, nous souhaitons offrir des modes d'accueil à tous les enfants jusqu'à trois ans, en renforçant le rôle de chef de file des CAF dans le pilotage des schémas départementaux des services en famille. Ensuite, il est également essentiel de réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil collectif et individuel du jeune enfant, en incitant à la création de crèches dans les quartiers sous-dotés (grâce à la création d'un

bonus territoire et la mise en place d'un tiers payant de complément de mode de garde). Enfin, nous souhaitons instaurer un véritable continuum éducatif entre zéro et six ans, fondé sur l'apprentissage de la langue française.

- **investir pour garantir les droits essentiels de tous les enfants**  
Nous souhaitons tout d'abord mettre fin aux situations attentatoires aux droits de l'enfant : résorber les bidonvilles, mais également lutter contre le phénomène des enfants à la rue, les situations de mendicité et le surpeuplement. Ensuite, il est essentiel de garantir l'accès de tous les enfants aux biens et services essentiels, car plus de 20 % des enfants sont en situation de pauvreté. Ainsi, des mesures seront mises en place afin de favoriser l'accès à une alimentation équilibrée, en fournissant un petit-déjeuner à l'école, et en incitant les collectivités à mettre en place une tarification sociale pour l'accès aux cantines. Enfin, le droit à la santé doit être garanti : entretien prénatal dès le quatrième mois, mise en place d'une collaboration entre les médecins de ville et la médecine scolaire.
- **investir dans l'insertion vers l'emploi de tous les jeunes**  
Il est nécessaire de garantir la réussite éducative des jeunes, en expérimentant des territoires de haute qualité éducative, et en instaurant une obligation de formation jusqu'à 18 ans. Nous souhaitons également garantir l'accompagnement vers l'emploi, en améliorant le repérage des jeunes en situation d'exclusion et en facilitant leur accès à l'information (par la mise en place d'un parcours jeune au sein d'un dispositif). L'objectif est d'empêcher toute sortie « sèche » des dispositifs pour les jeunes pris en charge par l'aide sociale.
- **l'émancipation sociale par l'emploi**  
L'idée est de placer l'emploi au cœur de l'accompagnement de tous les bénéficiaires de minimas sociaux, en généralisant la contractualisation pour tous les bénéficiaires, et en offrant des solutions d'incitation à la reprise d'activité adaptées à chacun. De nouvelles mesures seront mises en place pour lever les freins périphériques à l'insertion (logement, santé).
- **refonder le travail social au service de toutes les familles**  
Nous souhaitons mieux soutenir le travail social dans l'accompagnement des parcours de vie, en instaurant des référents de parcours dans tous les départements. Le recours aux droits doit être un objectif central des politiques sociales, en garantissant à tous un accueil social et familial universel. Des lieux identifiés d'accès aux droits et de services aux familles seront créés dans tous les quartiers politiques de la ville (avec un objectif de création de 260 centres sociaux). Olivier Noblecourt souhaite insister sur le soutien à la parentalité et à la conjugalité.
- **créer un nouveau pacte Etat/collectivités territoriales pour les politiques sociales**  
Nous souhaitons créer un cadre de contractualisation ambitieux et partagé entre l'Etat et les collectivités afin de porter les ambitions de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les acteurs doivent s'organiser eux-mêmes sur les territoires afin d'atteindre leurs objectifs.

Olivier Noblecourt reviendra vous présenter les mesures une fois qu'elles auront été arbitrées.

### **Mathieu CAHN, Adjoint au maire de Strasbourg**

J'ai un point de vigilance. L'Etat élabore actuellement un pacte financier avec les collectivités territoriales, qui limite l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Si les dépenses liées à la stratégie pauvreté ne sont pas exclues des restrictions requises par ce pacte financier, les collectivités ne pourront pas financer ces mesures. Je suis favorable à vos propositions, mais l'Etat doit se montrer cohérent. Je propose donc d'exclure les dépenses liées à la stratégie pauvreté du pacte financier.

### **Un représentant du délégué interministériel (Vincent)**

Nous avons déjà identifié cette difficulté. Le fonds de contractualisation pourra générer des recettes supplémentaires, qui permettront d'augmenter les dépenses des collectivités. Ces sujets sont en cours de discussion.

### **Muriel EGLIN, Ministère de la Justice**

Au sujet des jeunes vulnérables et sortants des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, il est nécessaire de mentionner également ceux qui sortent des dispositifs de protection judiciaire de la jeunesse. De plus, le décret de 1975, qui institue les contrats jeune majeur, est un dispositif emblématique, il est donc difficile d'envisager de le supprimer, même s'il concerne peu d'individus.

### **Serge KROICHVILI**

La logique de réseaux est importante dans l'accompagnement des jeunes. Un travail avec les jeunes et leur famille doit être engagé le plus tôt possible, afin qu'ils élaborent leur projet à la fin de leur scolarisation. Les missions locales participent ainsi à l'accompagnement global des jeunes, car nous arrivons à mobiliser l'ensemble des partenaires sur ce sujet. Il est nécessaire d'œuvrer pour la sécurisation des ressources des jeunes, car leur précarité augmente tandis que le montant des allocations PACEA diminue. De plus, il ne faut pas uniquement se reposer sur une logique d'appel à projets, car l'action publique doit s'inscrire dans la durée afin de lutter efficacement contre les causes de l'exclusion des jeunes. Enfin, les acteurs des politiques de jeunesse sont soumis à la logique de performance, ce qui peut avoir pour conséquence l'exclusion des jeunes les plus démunis des politiques sociales.

### **Sandrine CHARNOZ**

L'approche par territoire doit être très précise. Ainsi, les politiques doivent être élaborées en fonction des quartiers et non des villes. De plus, le volet formation et contrôle de l'accueil individuel de la petite enfance est extrêmement important, il est donc nécessaire de l'inclure dans la stratégie.

### **Irène PEQUERUL, CNAJEP**

Nous n'observons pas de propositions au sujet de l'enfance au sein de votre rapport. L'accès aux activités de loisirs est la source d'inégalités importantes. Ainsi, nous devons réfléchir à la manière de les rendre plus accessibles (géographiquement, économiquement, culturellement). Or le Ministre avait souligné la nécessité de concevoir l'éducation de façon globale, car elle ne s'effectue pas seulement à l'école.

### **Floriane RODIER, CNAJEP**

Je souhaite lire un avis de la plateforme « Pour un big-bang des politiques jeunesse », qui s'intitule « Pour une stratégie de lutte contre la pauvreté ambitieuse pour la jeunesse » :

*« Toutes les observations mettent l'accent sur l'augmentation importante de la pauvreté chez les jeunes. En quarante ans, le taux de chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans est passé de 7 % à 24,2 % de la population active au premier trimestre 2016. Il est ainsi deux fois plus élevé que pour le reste de la population. Par ailleurs, 1 700 000 de jeunes français de 15 à 29 ans seraient ni en formation, ni en emploi, ni stagiaire, soit 14,5 % de la population des 15-29 ans, dont 980 000 actifs sans emploi. A l'heure où le taux de pauvreté des 18-29 ans atteint les 20 %, soit 6 points de pourcentage de plus que le reste de la population française, il est important que la jeunesse ne soit pas relayée au second plan de cette future stratégie. C'est au regard de ces constats alarmants que les organisations signataires de la plateforme « Pour un big-bang des politiques jeunesse » se sont fortement engagées dans la concertation initiée par le gouvernement pour définir une*

*stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Les travaux mis en œuvre ont fait émerger 110 propositions qui visent à endiguer la pauvreté et réduire les processus de disqualification économique et sociale des jeunes, qui représentent des coûts humains et sociaux importants pour la société. Nos organisations soutiennent fortement les propositions suivantes : l’allongement de la période de formation obligatoire en faisant passer celle-ci de 16 à 18 ans ; l’essaimage des initiatives pédagogiques adaptées aux jeunes décrocheurs ; la création d’un capital formation après 18 ans, véritable droit à une formation tout au long de la vie ; la création d’un parcours d’accompagnement des jeunes vers l’insertion avec la garantie d’un revenu minimum durant tout le parcours d’insertion ; l’expérimentation sur cinq territoires de l’ouverture de la Garantie jeunes, sans durée limitée pour des jeunes vulnérables. La création d’un parcours d’accompagnement des jeunes vers l’insertion peut constituer une véritable avancée à l’heure où l’ensemble des acteurs s’accorde sur la nécessité d’un parcours d’insertion sécurisé, assorti d’une garantie de ressources. Il y a urgence à réaliser cet investissement social à fort impact, au risque de laisser s’installer un peu plus encore la relégation et l’exclusion de plus en plus de jeunes et aller vers une société de plus en plus fracturée. Les organisations du big-bang attendent du gouvernement qu’il reprenne ces propositions afin de faire de la stratégie pauvreté le moyen de construire une société plus juste et équitable avec sa jeunesse. »*

#### **Un représentant du délégué interministériel (Vincent)**

Je vous remercie pour votre contribution. La question des moyens mobilisables pour financer ces mesures est un enjeu central pour la stratégie pauvreté. Nous nous inscrivons dans la logique de réseau, que nous souhaitons véritablement mettre en avant. Les enjeux de formation sont essentiels, ils nécessitent des moyens et la mobilisation des acteurs. Nous ne souhaitons pas évincer les publics les plus éloignés. Les outils utilisés doivent être différents selon les individus ciblés.

#### **Un représentant du délégué interministériel (Clément)**

Nous partageons les mêmes logiques sur la stratégie pauvreté. Tout d’abord, la formation des jeunes est la première garantie pour prévenir la pauvreté des jeunes. Nous nous rejoignons sur la question d’une mise en œuvre d’une obligation de formation pour les 16-17 ans. Ensuite, à partir de 18 ans, nous rentrons dans une logique de parcours personnalisé. Enfin, nous devons nous doter de solutions innovantes sur ce sujet, notamment en identifiant les expérimentations qui permettront de mieux accompagner les jeunes.



## Conclusion – Clôture

---

Sandrine CHARNOZ

*Vice-présidente de la commission Insertion des jeunes*

Je vous remercie pour votre mobilisation. Je souhaite tout d'abord effectuer la synthèse de la prise de parole du Ministre, en mettant l'accent sur les points positifs. Sa volonté de « libérer et protéger » se retrouve dans l'ensemble des thématiques évoquées. Il a également souligné l'impact important que vous pouvez avoir, en tant qu'acteurs de l'engagement.

Nous nous sommes autosaisis du SNU, et nous avons remis une contribution en janvier. Le Ministre nous a entendus et nous propose de poursuivre nos travaux. Cependant, je n'ai pas identifié de nouvelle saisine du COJ sur cette question. Le bureau du COJ fera des propositions à ce sujet. De plus, le COJ n'est pas saisi non plus sur le plan Mercredi.

Une lettre de mission nous sera transmise sur la thématique de la jeunesse et du monde rural, avec une problématique : comment la jeunesse peut-elle être une chance pour le milieu rural ? Il nous propose d'utiliser la méthode de l'expérimentation. Vous avez rappelé que l'expérimentation doit être ancrée sur les réseaux, et que les services de l'Etat doivent nous aider à la construire.

Le rapport d'activité et la délibération de la commission éducation populaire ont été adoptés à l'unanimité.

J'espère que les représentants d'Olivier Noblecourt auront entendu nos alertes et nos envies au sujet de la stratégie pauvreté. Je vous propose de nous revoir dans les commissions, une fois que le Bureau aura proposé une feuille de route. Une liberté nous est offerte, nous pourrions être revendicatifs au sujet des moyens. Je vous remercie.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)